

# **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

## **PROCES-VERBAL N°7 du 7 octobre 2015**

**Réunion :**

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frédéric FRANCHILLETTE , Yves MOLINARIO, Jacques TARRACOR.

**Assistent :**

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Invités : Maurice ABIDA, Francis DRUENNE, Dominique FONTAINE

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 08/11/2015

Date de diffusion : 19/10/2015 puis le 10/11/2015

Auteur : Rodolphe ADAM

Présentation des futurs nouveaux membres de la Commission Centrale Sportive.  
MM. ABIDA, DRUENNE et FONTAINE, intégreront la CCS dès validation du CA.

Les équipes de travail sont constituées selon 5 secteurs: Coupe de France, Championnats Nationaux , DAF, Réglementation, et un nouveau secteur Beach

A la demande du CA, la CCS intègre un secteur Beach-volley.

Elle sera en charge :

- Organisation et gestion des championnats de France de Beach des clubs.
- Calendrier des épreuves
- Rédactions réglementaires
- Projet global de restructuration de l'offre Beach pour les clubs.

La réforme territoriale impose de revisiter nos épreuves nationales pour la prochaine olympiade et en particulier les modalités d'accession. La CCS va travailler sur le sujet afin de proposer rapidement plusieurs options au Conseil d'Administration

La CCS va également proposer une refonte total du RGEN en RGE. Ce nouveau RGE serait le socle commun des épreuves sportives de tout niveau. En complément chaque épreuve disposera d'un règlement particulier. Ainsi le RGE sera commun à la fois aux épreuves nationales, régionales et départementales. Les spécificités régionales ou départementales seront inscrites dans la réglementation particulière des épreuves que les Ligues et Comités organisent.

Cette réforme à plusieurs objectifs :

- Simplification de notre réglementation
- Harmonisation des règles générales
- Faciliter le travail de mise à jour réglementaire des CRS
- Faciliter le rapprochement sportif des ligues dans le cadre des grandes régions

**Demande de modification championnat National 2 féminin rencontre 2FF050 UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF / J.S.A. BORDEAUX:**

Le club des JSA Bordeaux a fait une demande de modification au calendrier concernant la rencontre 2FF050 du 23/01/2016, le club de l'US VILLEJUIF a refusé cette demande. Le club des JSA BORDEAUX a sollicité la Commission Centrale sportive le 21 septembre 2015 pour que cette demande de modification au calendrier soit étudiée par la commission suite à leur intégration en championnat national 2 féminin le 26 aout 2015.

Après étude de la demande et des éléments apportés par le club des JSA BORDEAUX, la CCS réimplante la rencontre le dimanche 24/01/2016 après-midi à 15h.

La CCS offre la possibilité aux clubs de solliciter des demandes de modification pour cette rencontre, sans avoir à acquitter de droit de modification.

**Réclamation de la sanction terrain BAHUAUD Nicolas, Rencontre CYS003 du 27/09/2015:**

La commission prend connaissance des faits relatés par Mr BAHUAUD ainsi que du rapport de l'arbitre.

Rappel des faits :

- Mr BAHUAUD explique que les propos injurieux qu'il a tenus ne s'adressaient pas à l'arbitre mais à son capitaine.
- Il demande que sa sanction terrain soit annulée

La commission estime que de tels propos sont inacceptables sur un terrain que ce soit envers un arbitre, un joueur, ou toute autre personne.

La Commission Centrale Sportive décide de maintenir la sanction terrain appliquée. M. BAHUAUD recevra une notification lui précisant la sanction reçue.

Néanmoins, la CCS regrette que l'arbitre de la rencontre n'ait pas laissé la possibilité au capitaine d'inscrire une remarque sur la feuille de match, comme ce dernier le demandait.

La CCS demande à la CCA que ce dossier soit transmis à la CCDE.

**Dossier RIS :**

**Dossier RIS n°1: Club T.P.M. RACING VOLLEY 0837378**

1. Constatant que lors de la rencontre 2MA002 du 20/09/2015 T.P.M. RACING VOLLEY - MARSEILLE VOLLEY 13, l'équipe du T.P.M. RACING VOLLEY a été déclarée équipe incomplète suite à la blessure du n°8 M. BENLOUCIF Semi.
2. Constatant que le club du T.P.M. RACING VOLLEY n'avait que sept joueurs dont un libéro.

En conséquence, au vu des éléments :

☞ La CCS décide d'entériner le résultat de la rencontre 2MA002 conformément à l'article 6.4.3 des « Règles du jeu 2015/2016 » de la FIVB.

**Dossier RIS n°2: Club RUEIL ATHLETIC CLUB 0924130**

1. Constatant que lors de la rencontre 3ME001 AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76 - RUEIL ATHLETIC CLUB du 04/10/2015, l'équipe du RUEIL ATHLETIC CLUB ne s'est pas présentée à l'heure de la signature de la feuille de match.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 21 du RGEN partie « Fixe » le club du RUEIL ATHLETIC CLUB perd la rencontre 3ME001 par forfait 0/3 00-25 00-25 00-25.
- ☞ Conformément à l'article 38 du RGEN partie « Annuelle » le club du RUEIL ATHLETIC CLUB marque -3 points au classement général.
- ☞ Conformément à l'article du SECTEUR SPORTIF – FORFAIT ET PENALITE de l'ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL FINANCIER MONTANTS DES AMENDES ET DROITS, le club du RUEIL ATHLETIC CLUB devra s'acquitter d'une amende administrative de 2000 euros auprès de la FFVB.

**Dossier RIS n°3: Club CNM CHARENTON 0943861**

1. Constatant que lors de la rencontre 3ME005 du 04/10/2015 le club du CNM CHARENTON a inscrit sur la feuille de match M. HUETZ François licence 1818588 de catégorie M17 sans la mention « Double surclassement ».
2. Constatant que le club du CNM CHARENTON n'a pas présenté ni la licence ni la liste PDF sur laquelle figure la mention «Double surclassement» pour M. HUETZ François.
3. Constatant que le club du CNM CHARENTON avait au moins 6 joueurs règlementairement qualifiés.

En conséquence, au vu des éléments :

- ☞ Conformément à l'article 22.1 du RGEN, le club du CNM CHARENTON perd la rencontre 3ME005 par pénalité 0/3 00-25 00-25 00-25.
- ☞ Conformément à l'article 38 du RGEN, le club du CNM CHARENTON marque -1 point au classement général.
- ☞ Conformément à l'article du SECTEUR SPORTIF – FORFAIT ET PENALITE de l'ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL FINANCIER MONTANTS DES AMENDES ET DROITS, le club du CNM CHARENTON devra s'acquitter d'une amende administrative de 400 euros auprès de la FFVB.

### **Finales Coupes de France jeunes et Volleyades :**

Le Conseil d'Administration de la FFVB demande à la CCS d'étudier un nouveau calendrier concernant l'implantation des Volleyades, suite à la demande de la DTN. La DTN fait valoir que les Volleyades sont un outil de détection et que le positionnement de ces dernières fin mai est trop tard pour les entrées en pôles.

La CCS s'étonne, que la DTN ait besoin d'attendre les Volleyades pour finaliser la détection des jeunes, d'autant que les politiques régionales de sélection sont très différentes, certaines ligues présentant des sélections quasiment constituées de jeunes déjà inscrit dans la filière. En implantant les Volleyades fin Mai après les finales de coupe de France, la CCS avait répondu à une demande des clubs, de pouvoir terminer leurs projets sportifs avant de mettre à disposition les jeunes pour les sélections. Le calendrier du mois de Mai 2016 étant particulièrement chargé et les deux weekends, de la Pentecôte et de l'Ascension, historiquement réservés aux finales jeunes, étant très tôt, il apparaissait judicieux de positionner les Volleyades en fin de mois. Ce positionnement pouvant devenir récurrent afin de gagner en visibilité.

Les Volleyades sont un évènement majeur de notre fédération et il semble nécessaire à la CCS de leur donner toutes les chances de réussite en les sortant du calendrier des compétitions clubs afin que tous puissent s'y consacrer pleinement.

La CCS rappelle également que les calendriers régionaux ont été réalisés en fonction du planning général diffusé en juin et validé par les affaires courantes, que les clubs candidats aux organisations des finales jeunes se sont inévitablement positionnés sur les dates prévues. Une modification du calendrier aura des conséquences importantes pour les clubs, les comités et les ligues. Quelles seront réellement les conséquences pour la détection ?

Après délibération la CCS est unanimement défavorable à la modification du planning.

Afin de répondre à la demande du CA elle propose néanmoins un projet de modification de calendrier qui avancerait la date des Volleyades début Mai, mais qui bouleverse la quasi-totalité des finales jeunes et ne respecte pas le projet sportif des clubs engagés en M15.

### **Dates proposées:**

**M13:** 14, 15 et 16 mai 2016.

**M15:** 27, 28 et 29 mai 2016.

**M17:** 14, 15 et 16 mai 2016.

**M20:** 27, 28 et 29 mai 2016.

**Volleyades :** 5, 6, 7 et 8 mai 2016.

### **Information Coupe de France M20 masculine:**

La date du 7ème tour (le 03/04/2016) de Coupe de France M20 M est supprimée.

Version existante du  
planning 2015-2016

	mar	12			1/4 R	1/4 R	1/4 R	3	6					Coupe de France Jeunes			
	dim	17								7	7	17	17	M20	M17	M15	M13
	sam	23			1/2 A	1/2 A	1/2 A	4	7								
	dim	24								8	8	18	18				
	mar	26			1/2 R	1/4 R	1/2 R										
	sam	30			Appui	Appui	Appui	5	8								
MAI (fête du travail)	dim	1															
Ascension	jeu	5															
	sam	7			F	F	F	6							Finales		Finales
Fête de la Victoire	dim	8															
	sam	14									Finales N2		Finales N3				
	dim	15														Finales	
Pentecôte	lun	16															
	sam	21											TQCN				
	dim	22															
	ven	27															
	sam	28												Finales	Volleyades		
	dim	29															
	ven	3													Mini Volleyades		
JUIN	sam	4															
	dim	5															
	sam	11															
	dim	12															
<b>Finales</b>	Finales N2 / N3																
<b>R</b>	Date de report réservée CCS																
<b>Engagements</b>	Clôture des engagements coupe de France jeunes																
<b>TQCN</b>	Tournoi de Qualification aux Championnats Nationaux																
	Férié																

Modification du calendrier en  
positionnant les volleyades le  
weekend de l'ascension

	mar	12			1/4 R	1/4 R	1/4 R	3	6					Coupe de France Jeunes			
	dim	17								7	7	17	17	M20	M17	M15	M13
	sam	23			1/2 A	1/2 A	1/2 A	4	7								
	dim	24								8	8	18	18				
	mar	26			1/2 R	1/4 R	1/2 R										
	sam	30			Appui	Appui	Appui	5	8								
MAI (fête du travail)	dim	1															
Ascension	jeu	5													Volleyades		
Fête de la Victoire	dim	8			F	F	F	6									
	sam	14									Finales N2		Finales N3				
	dim	15													Finales		Finales
Pentecôte	lun	16															
	sam	21											TQCN				
	dim	22															
	ven	27															
	sam	28												Finales		Finales	
	dim	29															
	ven	3													Mini Volleyades		
JUIN	sam	4															
	dim	5															
	sam	11															
	dim	12															
<b>Finales</b>	Finales N2 / N3																
<b>R</b>	Date de report réservée CCS																
<b>Engagements</b>	Clôture des engagements coupe de France jeunes																
<b>TQCN</b>	Tournoi de Qualification aux Championnats Nationaux																
	Férié																

## Elite Féminine

### Clubs Candidats à l'accession:

- MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS
- EVREUX VOLLEY-BALL
- QUIMPER VOLLEY 29
- VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL
- AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB

**11 clubs (5 clubs féminins et 6 clubs masculins) ont sollicité l'éligibilité à l'accession en Championnats LNV. Après vérification et contrôle de l'ensemble des critères mentionnés à l'article 42 du RGEN partie « Annuelle », la Commission Centrale Sportive valide cette éligibilité pour l'ensemble des clubs demandeurs.**

### Clubs non candidats à l'accession:

- UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
- AS.SP. V.B MAUGUIO
- STELLA EDU SP CALAIS
- VOLLEY CLUB HARNES
- SP.LOISIRS CONSTANTIA
- CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS
- VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT
- T.P.M. RACING VOLLEY
- CEP POITIERS/ST BENOIT V.B.
- SENS OLYMPIQUE CLUB V-B
- INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

**La Commission Centrale Sportive valide l'ensemble des collectifs « Elite 2015/2016 » conformément à l'article 45 du RGEN partie « Annuelle ».**

## Elite Masculine

### Clubs Candidats à l'accession:

- CAC VOLLEY-BALL
- ST NAZAIRE VB ATLANTIQUE
- STRASBOURG VOLLEY-BALL
- CANTELEU MAROMME VOLLEY-BALL
- AVIGNON VOLLEY BALL
- ASS SPORT ORANGE NASSAU

### Clubs non candidats à l'accession:

- SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAI
- ASS SP ILLACAISE
- GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB
- AL CAUDRY VOLLEY-BALL
- VC MICHELET HALLUIN
- VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT
- LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
- SAINT-LOUIS NEUWEG OMNISPORTS
- PUC VOLLEY-BALL
- UNION SPORTIVE CONFLANS
- A.M.S.LOISIRS DE FREJUS
- VENDEE VBC HERBRETAIS
- CNM CHARENTON
- CENTRE NATIONAL DE VOLLEY-BALL MASCULIN